



Membres en exercice : 29  
Membres présents : 25  
Membres votants : 29

Le 28 mai 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GURVAN KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 22 mai 2024. Publication de la convocation le : 23 mai 2024.

**Etaient présents :**

M. GURVAN KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER.

**Etaient absents :**

Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD  
Mme Monique KERAVEC a donné procuration à Joëlle MOALIC-VERECCHIA  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER  
M. Jean-Jacques COLIN a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

**Quorum :** atteint

**Secrétaire de séance :** M. Didier LOAS

**Date de transmission au contrôle de légalité :**

**Date de publication :** 04 JUIN 2024

**Délibération n° 2024-057 : Dénomination de l'Impasse du lotissement de Sainte Evette**

**Rapporteur :** Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Un lotissement composé de 11 lots de 311 à 540 m<sup>2</sup> est en cours d'aménagement à Sainte Evette et les lots sont desservis par une impasse. Il convient de lui attribuer une dénomination.  
Il est proposé de la dénommer « Impasse Théophile Briant ».

Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme du 15 mai 2024,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Dénommer l'impasse du lotissement de Sainte Evette : « Impasse Théophile Briant » ;
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
GURVAN KERLOC'H

HOTEL DE VILLE  
12, QUAI JEAN JAURES - 29770 AUDIERNE  
TEL : 02 98 70 08 47



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

MAIRIE ANNEXE  
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE  
TEL : 02 98 70 02 76

Ci-après les illustrations relatives au lotissement :

